

Assemblée plénière du Jeudi 11 juillet 2019 : Présentation du Plan de Convergence 2019-2022

Retour sur la signature sur le plan de convergence ce lundi 8 juillet 2019, par Marie-Laure Phinéra-Horth, Présidente de l'Agglo à l'invitation de Emmanuel Macron, Président de la République, Edouard Philippe, Premier Ministre et de Annick Girardin, Ministre des Outre-Mer.

La signature de Marie-Laure Phinéra-Horth est confirmée par une délibération du conseil communautaire ce jeudi 11 juillet 2019.

Le plan de convergence remplace le CPER. C'est un document qui engage l'État, la Collectivité territoriale de Guyane, les Établissements publics de coopération intercommunal (EPCI) dont la Communauté d'agglomération du Centre Littoral (CACL) sur un programme d'investissement financier qui correspondrait, sur la période 2019-2022, à une phase I de ce plan.

La Présidence de la CACL se réjouit en particulier :

- de la **sécurisation financière du projet de Transport en commun en site propre (TCSP) et de Bus à haut niveau de service (BHNS)** avec une participation financière de 20,10 M€ de l'État et 40 M€ de l'Union européenne (FEDER dont l'autorité de gestion est la CTG). Le reste à charge pour la CACL est inchangé de l'ordre de 100 M€.
- De la prise en compte du projet de **navette fluvio-maritime** en intermodalité avec le TCSP 3,9 M€ dont 0.777 M€ pour l'État le reste à charge pour la CACL.
- de la prise en compte des besoins de travaux et d'équipements d'urgence pour le maintien à flot du **Port du Larivot**. Dans le cadre du plan pêche, les services du Port et de la CACL ont avec les services de la direction de la mer. Toutefois, il faut bien noter que pour l'heure, seuls des travaux d'urgence sont financés par l'État (315 K€) et le CACL (209 K€). La mise en œuvre du plan de modernisation établit sur la base d'un schéma directeur est de l'ordre de 10 M€.
- de la mention du projet **d'atelier-relais** à Matoury d'un montant de 5,6 M€ dont 3 M€ FEDER, 1,3 M€ CACL et un complément dans le cadre du programme ANRU sur 3 années.
- De la mention des potentialités et de la prévention de l'aléa inondation avec des travaux sur la **Crique Fouillée** 2,250 M€ dont 1,13 M€ pour la CACL et 1,120 communes ce qui permet d'envisager le financement des propositions issues des Ateliers du Territoire (AdT).
- le confortement de la poursuite d'investissement sur les infrastructures de l'eau, de l'assainissement et des déchets, dans la continuité du CPER

COMMUNIQUE DE PRESSE

11/07/2019

CONTACTS PRESSE

Eric LAFONTAINE

Directeur de Cabinet

Communauté d'agglomération du centre littoral (CACL)

Tél : 0594 28 91 08 / GSM : 0694 20 78 46

Mail: eric.lafontaine@cacl-guyane.fr

Maëva FIRMIN

Chargée de communication

Tel : 0694 40 29 94

maeva.firmin@cacl-guyane.fr